



Mairie
de
Mérenvielle

PROCES – VERBAL

De la séance du Conseil Municipal

du 23 juin 2021



Le vingt trois du mois de juin 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Mérenvielle régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur Raymond ALEGRE, Maire.

CONSEILLER(E)S	Présent(e)s	Excusé(e)s	Pouvoir à
ALEGRE Raymond	X		
MILHES Bernadette	X		
ASTUDILLO BRIONES GARRIGUES Clara	X		
BAUTE Philippe	X		
DUPUY Agnès	X		
GIRARD Pascal	X		
JONES Margaret	X		
MARAVAl Alain	X		
MORONI DENAT Martine	X		
REGNARD Armand	X		
SERIS Bernard	X		
TOTAL :	11		
Nombre de votants :	11		

Le Conseil Municipal a été convoqué le 18 juin 2021. Ont été adressés aux conseillers les documents relatifs aux délibérations à prendre au cours de la séance du 23 juin 2021.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil régulièrement convoqué, à 18h00. Il appelle à candidature pour le secrétariat de séance. C'est Monsieur Alain MARAVAl qui est désigné secrétaire de cette séance.

Monsieur Raymond ALEGRE constate la présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal soit 11 membres du Conseil, qui émargent la feuille de présence.

Le quorum étant atteint, il aborde ensuite l'ordre du jour prévu :

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MARAVAl a été nommé Secrétaire.

2021-21 CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES ECOLES, LES CENTRES DE LOISIRS ET LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES REPAS A DOMICILE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le marché de fourniture et de livraison de repas et de denrées alimentaires en liaison froide pour les écoles, les centres de loisirs et la fourniture et livraison de repas à domicile, passé en 2019, prend fin le 31 aout 2021.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle consultation, dans le cadre d'un groupement de commandes, a été lancée selon la procédure adaptée conformément au code des marchés publics, en marché à groupement de commandes.

Le règlement de consultation prévoyait :

Pour la restauration scolaire :

- Une offre de base : 1 élément issu de l'agriculture biologique par jour + 1 repas bio par semaine

- Une option : 2 éléments issu de l'agriculture biologique par jour + 1 repas bio par semaine.

Pour les repas à domicile :

- Une offre de base : 2 éléments issus de l'agriculture biologique par semaine
- Une option : 1 élément issu de l'agriculture biologique par jour.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement de commandes s'est réunie le 20 mai 2021 pour procéder à l'ouverture des plis.

Deux sociétés ont répondu :

COMPASS

ANSAMBLE

Il a été demandé par la suite aux 2 candidats des précisions sur leurs offres

Le classement des offres selon les critères du règlement de consultation donne le résultat ci-dessous :

Ansamble – offre de base	100.00 %
Ansamble - option	95.10 %
Compass – Offre de base	89.11 %
Compass - Option	84.76 %

Le récapitulatif des prix unitaires TTC de l'offre que la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir est dans le tableau suivant :

Scolaire	
Déjeuner enfant maternelle	2,64 €
Déjeuner enfant élémentaire	2,75 €
Déjeuner adulte	3,19 €
Péri Scolaire	
Déjeuner enfant maternelle	2,64 €
Déjeuner enfant élémentaire	2,75 €
Déjeuner adulte	3,19 €
Extra Scolaire	
Déjeuner enfant maternelle	2,64 €
Déjeuner enfant élémentaire	2,75 €
Déjeuner adulte	3,19 €
Portage de repas	
Repas	4,61 €

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- - **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- - **DECIDE** d'attribuer le marché concernant la fourniture et la livraison de repas et de denrées alimentaires en liaison froide pour les écoles, les centres de loisirs et la fourniture et livraison de repas à domicile, à la société ANSAMBLE à compter du 1^{er} septembre 2021
- - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants :	11
Dont procuration :	0
Pour :	11

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à **18h30**.